



104447 - Dire : «Maître, pardonne moi et à mes père et mère» entre les deux prosternations

question

Comment juger celui qui dit: **Maître, pardonne moi et à mes père et mère** pendant la posture assise observée entre les deux prosternations? Est-ce permis?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il convient de s'en tenir en matière d'invocation à ce qui a été rapporté du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui), à savoir: **Maître, pardonne moi.** (rapporté par an-Nassai (1145) et par Ibn Madjah (897) d'après Houdhayfah (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) disait entre les prosternations: **Maître, pardonne moi. Maître, pardonne moi.** Il a été rapporté encore de façon sûre que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) disait entre les deux prosternations: **Seigneur, pardonne moi, accorde moi Ta miséricorde. Soutiens moi. Elève moi. Guide moi. Accorde moi la quiétude. Accrois ma subsistance.**

At-Tirmidhi (284) a rapporté d'après Ibn Abbas (P.A.a) que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) disait entre les deux prosternations: **Seigneur, pardonne moi. Soutiens moi. Ais pitié de moi. Apporte moi la quiétude. Guide moi et accrois ma subsistance.** Abou Dawoud (850) a rapporté le hadith en ces termes: **Seigneur, pardonne moi et ait pitié de moi. Apporte moi la quiétude. Guide moi et accrois ma subsistance.** Ibn Madja a adopté la version suivante: **Pardonne moi. Ais pitié de moi. Soutiens. Accrois ma subsistance e. Elève moi.** Ce hadith est jugé authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans al-Madjmou' (3/414): « S'agissant du hadith d'Ibn Abbas, il a été rapporté par Abou Dawoud et at-Tirmidhi et d'autres grâce à une



bonne chaîne de rapporteurs. Al-Hakim l'a rapporté encore dans al-Moustadrak et a dit que sa chaîne de rapporteurs est bonne. Il a évoqué la différence de ses versions avant de préciser: « Il vaut mieux opter pour la prudence et opérer un choix consistant à concilier les sept versions de manière à aboutir à cette formule de synthèse: **Seigneur, pardonne moi, aie pitié de moi, apporte moi la quiétude, soutiens moi, élève moi, guide moi et accrois ma subsistance.**

S'agissant d'ajouter quelque chose à une invocation, il semble que cela soit permis. Cependant il vaut mieux se contenter de ce qui a été rapporté et faire une invocation au profit des parents pendant la prosternation ou avant le salut final. Mouslim a rapporté (479) d'après Ibn Abbas (P.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quand vous êtes en posture de prosternation, efforcez-vous de multiplier les invocations car vous méritez (particulièrement) qu'on exauce vos invocations.**

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Puis on se relève de la prosternation en disant: **Allhou akbar** puis on s'assoit de sorte à s'appuyer sur le pied gauche alors que le pied droit est dressé sur les orteils et la main droite sur la cuisse droite ou sur le genou, les doigts étendus, et que la main gauche est placée sur la cuisse gauche ou sur le genou gauche, les doigts étendus. Voilà ce qui est conforme à la Sunna. Puis on dit: **Seigneur, pardonne moi, Seigneur, pardonne moi, Seigneur, pardonne moi.** comme le disait le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

Il est recommandé d'y ajouter la formule: **Seigneur, pardonne moi, aie pitié de moi, guide moi, soutiens moi, accrois ma subsistance et apporte moi la quiétude.** Car ceci a été rapporté de façon sûre du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Il n'y a aucun inconvénient à y ajouter quelque chose comme: **Seigneur, pardonne moi et à mes parents, admets moi au paradis, sauve moi de l'enfer. Seigneur, améliore l'état de mon cœur et celui de mes actions.** et des formules pareilles. Cependant on doit multiplier les invocations impliquant la demande de pardon entre les deux prosternations, conformément à ce qui a été rapporté du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). » Extrait de Fatawas du cheikh Ibn Baz (11/36).

Allah le sait mieux.